

Feuille de route régionale Vie associative

**Assemblée Plénière
25-26 juin 2026**

Introduction

Depuis la loi de 1901, la liberté d'association constitue l'un des fondements de notre démocratie. En permettant à chacune et chacun de se réunir, d'agir et de porter des projets au service de l'intérêt général, les associations font vivre concrètement les valeurs de solidarité et d'égalité. Elles sont, partout sur nos territoires, de véritables écoles de la citoyenneté.

A leur échelle, les associations ressemblent à de petites républiques. On y débat, on y construit ensemble, on y apprend l'écoute, le respect, le sens du collectif et de la responsabilité. Elles forment autant qu'elles rassemblent. Plus important encore, elles donnent à chacune et chacun la possibilité de prendre part à la vie de la cité et de devenir acteur du bien commun.

Loin d'être un supplétif de l'action publique, les associations en sont des partenaires essentielles. Leur capacité à stimuler l'innovation, leur ancrage local permettent de créer du lien là où l'isolement progresse, d'ouvrir des horizons nouveaux là où les fractures menacent.

C'est cette richesse humaine et démocratique que la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de soutenir à travers cette feuille de route dédiée à la vie associative, et portée par la vice-présidente Sarah Persil conformément au plan de mandat 2021-2028. Ce document-cadre marque une volonté claire de renforcer durablement notre engagement aux côtés des associations et de reconnaître pleinement leur rôle essentiel dans la vitalité de notre territoire. Car nous en sommes convaincus, soutenir la vie associative c'est faire le choix de l'humain, de la proximité et du vivre-ensemble.

Nous n'ignorons cependant rien des difficultés auxquelles les associations sont confrontées. Les financements sont parfois fragiles, les démarches administratives trop souvent complexes, le renouvellement des bénévoles plus difficile, tandis que les besoins sociaux continuent de grandir. Face à ces défis, notre devoir est d'être un partenaire solide, attentif et engagé, capable d'accompagner celles et ceux qui font vivre le tissu associatif au quotidien tout en restant conscient de ses marges de progression.

Cette feuille de route porte ainsi l'ambition simple de faire mieux. Faciliter les démarches, soutenir la structuration des associations et consolider leurs modèles, favoriser l'engagement, renforcer le dialogue avec la collectivité : autant d'actions pour permettre aux associations de continuer à innover, à fédérer et à faire vivre, chaque jour, l'intérêt général et nos idéaux démocratiques.

Jérôme Durain

Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Partout sur nos territoires, les associations agissent chaque jour au service de l'intérêt général. Elles créent du lien social, soutiennent les plus fragiles, animent la vie culturelle et sportive, participent à la transition écologique et renforcent la vitalité démocratique. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 65 000 associations font vivre nos territoires urbains et ruraux grâce à l'engagement quotidien de milliers de bénévoles.

Face aux défis économiques, sociaux et démocratiques que traverse notre société, le monde associatif demeure un acteur incontournable de proximité, d'innovation et de solidarité. Il mérite aujourd'hui une reconnaissance renforcée ainsi que des conditions d'action adaptées aux réalités du terrain.

Cette feuille de route régionale s'inscrit dans une ambition partagée par les associations : reconnaître durablement leur place dans les politiques publiques et construire une relation de confiance fondée sur le dialogue, la coopération et la co-construction.

Parce qu'une société plus solidaire, plus démocratique et plus résiliente passe aussi par des associations libres d'agir et pleinement reconnues dans leur rôle, nous devons collectivement encourager l'engagement citoyen et soutenir durablement l'action associative sur nos territoires.

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Une feuille de Route Vie Associative

La vie associative en Bourgogne-Franche-Comté

125 ans après la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la vie associative irrigue tous les secteurs de notre société : la culture, le sport, l'insertion, l'éducation populaire, la petite enfance, la formation, la santé, les solidarités, la défense des droits et de l'environnement, etc. Qu'elles soient animées exclusivement par des bénévoles ou qu'elles emploient jusqu'à 1 000 salariés, les associations accompagnent chaque étape de vie des habitants et habitantes de notre Région.

En 2025, entre 64 000 et 67 000 associations étaient recensées en Bourgogne-Franche-Comté, rassemblant entre 525 000 et 575 000 bénévoles.

Les associations représentent une part très substantielle (plus de 80 %) des structures de l'économie sociale et solidaire. Près de 6 500 associations employeuses accueillaient plus de 76 000 salariés, soit 9,9 % de l'emploi privé et 1,9 milliard d'euros de masse salariale (source : Recherches et Solidarités, *Associations en région – Repères et chiffres clés* – Septembre 2025).

Le CESER a approuvé à l'unanimité en novembre 2023 un rapport d'auto-saisine sur la vitalité du monde associatif. Il pose un diagnostic des difficultés identifiées et des pistes de réflexion et d'action pour rétablir les associations dans leur adéquation avec leur projet associatif, afin qu'elles demeurent des composantes à part entière de l'édifice social.

A l'échelle nationale, le CESE, sur la base d'une large consultation de milliers d'associations, a lancé l'alerte en mai 2024 sur le financement des associations et appelle à une mobilisation globale en faveur du monde associatif. Cet avis propose des solutions pour protéger la pérennité du secteur.

La mobilisation du secteur associatif, en octobre 2025, sous le slogan « *Ça ne tient plus* » a pu mettre en lumière la situation complexe dans laquelle les associations évoluent : marchandisation de pans entiers de l'activité associative, distance croissante entre le monde associatif et ses financeurs. Les associations, comme les chercheurs et les instances de représentation de la société civile, sont unanimes sur les difficultés rencontrées, et le besoin de mettre en place rapidement des solutions de travail avec les financeurs.

Une Région engagée pour la promotion de la vie associative

Les associations sont des usagères du service public régional, au même titre que les entreprises, les collectivités ou les particuliers.

C'est la raison pour laquelle la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée, dès sa création en 2016, en mettant en place des politiques publiques clairement identifiées : soutien à l'emploi associatif et aux têtes de réseaux, accompagnement des associations employeuses, promotion du bénévolat et de l'engagement citoyen, sans compter toutes les autres interventions dans les politiques sectorielles en direction des structures formées sous forme associative.

La crise du Covid en 2020 a aussi vu la Région Bourgogne-Franche-Comté mettre en place un ambitieux **plan de soutien aux associations doté de 10,5 M€** (soit le plus gros ratio montant / association de France).

Le plan de mandat 2021-2028, quant à lui, fait très clairement mention des associations dans son axe 3 – Fraternité et vivre ensemble.

Extrait du plan de mandat :

	Priorité	Action
Axe 3 Fraternité – vivre ensemble	106 - Promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de la Charte des engagements réciproques	106-1 : Simplifier l'intervention régionale et accompagner les associations vers une gouvernance renouvelée
	107 - Soutenir l'emploi associatif	107-1 : Pérenniser l'aide à l' emploi associatif d'utilité sociale
	108 - Sécuriser l'accompagnement de proximité	108-1 soutien à l' accompagnement de proximité et structures ressources

Les actions 107-1 et 108-1 font l'objet de chantiers déjà largement avancés :

- Lancé en 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a été renouvelé et actualisé au printemps 2024. La 2 000ème aide à l'emploi sera attribuée lors du second semestre 2026.
- Le soutien à l'accompagnement de proximité et aux structures ressources s'est matérialisé par une plus forte intervention dans les dispositifs co-pilotés comme le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le réseau *Guid'Asso*.

L'action 106-1 du plan de mandat vise explicitement à s'inspirer des bonnes pratiques et à simplifier ses relations avec le monde associatif.

C'est dans ce cadre que la Région a signé, le 1^{er} juillet 2022, la déclinaison régionale de la **Charte des engagements réciproques** avec l'Etat et le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté. Deux enjeux transversaux ont été identifiés :

- les transitions pour accompagner les associations dans leurs réflexions et dans la mise en place d'actions répondant aux enjeux environnementaux ;
- la lutte contre les discriminations pour favoriser l'inclusivité dans les pratiques et au sein des gouvernances associatives.

Pour traduire cette charte, les signataires se sont engagés sur six axes de travail :

- Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole
- Développer l'emploi associatif de qualité
- Reconnaître le rôle des associations dans le dialogue civil
- Faciliter le maillage territorial des dispositifs d'accompagnement des associations
- Sécuriser le modèle socio-économique des associations
- Etendre la connaissance et l'expertise de la vie associative régionale.

Plusieurs actions et bonnes pratiques ont été engagées en lien avec la charte : outre les chantiers avancés évoqués au travers des actions 107-1 et 108-1, la relation avec l'Etat et le Mouvement associatif s'est densifiée. Elle s'est matérialisée dès 2022 par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté qui rassemble les coordinations régionales des différentes familles associatives : sport, éducation populaire, famille, jeunesse, solidarité internationale, environnement, vie étudiante, insertion.

Faire « mieux » et « plus simple » pour les associations

Soucieuse de respecter ses engagements, et après avoir entendu les appels pour protéger la pérennité du secteur, la Région a souhaité organiser un temps fort d'échanges avec le secteur associatif.

Le 12 mars 2025, plus de 100 participants (élus régionaux, membres du CESE et du CESER, agents des services, représentants du monde associatif) se sont retrouvés pour échanger sur la manière d'améliorer, de manière opérationnelle, les relations entre la Région et les associations.

En amont de cette journée de rencontre, une **enquête de satisfaction** a été menée auprès des plus de 2 500 associations bénéficiaires d'un financement régional depuis 2021. Elle a permis de constater un fort taux de satisfaction : globalement, les associations apprécient la qualité de la relation avec la Région, notamment au niveau humain.

Des **pistes d'amélioration** ont été identifiées au cours de cette journée : simplifier les procédures (de demande de subvention et de paiement), rendre plus lisible et plus accessible les politiques régionales en direction des associations, développer l'interconnaissance réciproque entre Région et associations.

Ces pistes ont été formalisées dans une liste de **30 préconisations**, couvrant 4 domaines : la communication, les aspects juridiques, les documents administratifs, la plate-forme de gestion des aides (AiR) ainsi que des actions transversales.

Ce travail sur des mesures de simplification en direction des associations n'est toutefois pas entrepris de manière isolée par la Région ; ce terrain d'expérimentation mis en œuvre en direction des associations pourrait être élargi aux particuliers, aux entreprises (sociétés commerciales) et aux collectivités.

La feuille de route Vie associative est l'expression du travail partenarial mené depuis le début du mandat avec la société civile organisée. Les ambitions portées et validées collectivement seront déclinées dans la continuité des travaux engagés depuis 2022.

La vie associative est reconnue comme une politique publique régionale à part entière. Avec cette feuille de route, la Région Bourgogne-Franche-Comté dispose de son document-cadre, afin de rendre visible et lisible sa politique en direction des associations.

Cette feuille de route marque donc les engagements politiques et administratifs de la collectivité régionale à progresser. Ainsi, chaque action a vocation à être développée, suivie et évaluée, toujours en partenariat avec les représentant.es du monde associatif.

Elle est articulée autour de **5 ambitions**, elles-mêmes déclinées en **25 actions**.

Parmi les actions, certaines sont existantes et seront confortées ; d'autres seront des **mesures nouvelles**  à initier.

Plusieurs propositions font écho à celles présentées par le Conseil Economique, Social et Environnemental  et

par le Conseil Economique, Social et Environnemental de Bourgogne-Franche-Comté , notamment en termes de simplification dans les relations et les procédures.

Ambition 1

Soutenir les réseaux associatifs au service de la démocratie

Par sa décision du 16 juillet 1971, le Conseil Constitutionnel a érigé la liberté d'association en principe à valeur constitutionnelle. La liberté d'association, instaurée par la loi du 1^{er} juillet 1901, est un principe fondamental reconnu dans notre ordre constitutionnel. Les associations sont donc actrices de la démocratie telle que nous la connaissons. Mais seules et isolées, les associations ont moins d'impact que lorsqu'elles se regroupent et travaillent en réseau. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de soutenir les réseaux associatifs pour ce qu'ils sont, à savoir un support pour leurs membres, et non pour ce qu'ils font. A l'échelle régionale, ils sont les interlocuteurs des élus et des services.

Charte d'engagements réciproques



Signée en 2022 entre l'Etat, la Région et le Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté, la déclinaison régionale de la Charte d'engagements réciproques pose le principe d'un travail commun autour de plusieurs axes.

Il convient de s'assurer de leur mise en œuvre en engageant, dès 2026, l'évaluation de cette Charte.

Partenariat avec le Mouvement Associatif Bourgogne-Franche-Comté

Le Mouvement Associatif de Bourgogne-Franche-Comté est l'organisation faitière des associations, en regroupant leurs différentes coordinations sectorielles. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est en vigueur depuis 2022, renouvelée en 2025.

Soutien aux têtes de réseau de l'éducation populaire

Au-delà du Mouvement associatif, la Région apporte son soutien au Comité Régional des Associations de Jeunesses et d'Education Populaires (CRAJEP) et à ses membres. Le soutien régional au fonctionnement est orienté vers leur mission de tête de réseau régionale, permettant l'outillage de leurs membres.

Conférence régionale de la vie associative



Organisée tous les deux ans par le Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien de la Région et de l'Etat, la Conférence régionale de la vie associative est un temps fort indispensable à la dynamique régionale initiée en 2016. Elle mobilise tous les acteurs engagés dans le soutien aux associations : réseaux associatifs, partenaires économiques, Etat, collectivités. La collectivité participe aux travaux de la Conférence régionale afin d'actualiser ses connaissances et d'ajuster ses politiques, en fonction des enjeux portés à sa connaissance.

Réseau Guid'Asso



Guid'Asso est le réseau des acteurs de l'accompagnement de proximité au service des associations (fédérations associatives, Maisons des associations, organismes spécialisés, collectivités, services de l'Etat). La coordination de ces acteurs était un objectif régional, initialisé dès 2014 en Franche-Comté. La création, par l'Etat et le Mouvement associatif, de Guid'Asso en 2022 et son déploiement en Bourgogne-Franche-Comté dès 2024, permettent de renforcer le service rendu aux associations en rendant plus lisible la cartographie de leurs compétences et en renforçant leur culture commune.

Membre du Comité de pilotage régional, la Région valorise le dispositif et participe à son maillage territorial, afin que chaque association locale ait la possibilité de se tourner vers une ressource de proximité.

Ambition 2

Développer l'emploi et consolider les modèles socio-économiques des associations

Aide à l'emploi associatif



Le programme régional d'aide à l'emploi associatif existe depuis 2017. Il consiste en une aide forfaitaire de 7 000 euros pour toute création ou pérennisation de poste d'utilité sociale. Une aide spécifique plus importante existe pour les postes à dimension structurante ou stratégique. Plusieurs évaluations conduites depuis son lancement avec le Mouvement associatif et les structures de l'accompagnement notamment, ont conclu à son caractère indispensable pour le tissu associatif et ont pu démontrer son aspect incitatif. Recommandée par le CESE, cette mesure est un marqueur reconnu de la Région. Son ambition pour un soutien à l'emploi durable associatif est ici réaffirmée. La 2 000ème aide sera attribuée lors du second semestre 2026.

Dispositifs locaux d'accompagnement

Créés en 2003 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) accompagnent les structures employeuses de l'économie sociale et solidaire – essentiellement des associations – dans leurs démarches de développement et de consolidation. La Région Bourgogne-Franche-Comté est un partenaire engagé dans le dispositif, en tant que co-pilote et co-financeur. Elle représente par ailleurs les Régions au sein du comité de pilotage national du Dispositif via Régions de France.

Cellule de veille associative et ESS

Mise en place par l'Etat et associant acteurs de l'accompagnement, réseaux associatifs et collectivités, la cellule de veille permet d'organiser les remontées de terrain en provenance de différents secteurs d'activité et de coordonner les actions mises en place en soutien aux associations en difficulté.

Dans les années à venir, l'objectif est de pérenniser et renforcer son fonctionnement.

Soutenir la subvention comme mode privilégié

de financement



Toutes les associations ne sont pas dépendantes des financements publics mais celles qui conçoivent et mettent en œuvre des services à la population (petite enfance, aide à domicile, formation, etc.) constatent une marchandisation de leurs relations avec l'Etat et les collectivités. Conformément à la circulaire Valls du 29 septembre 2015, et à la Charte des Engagements Réciproques, il est donc important de réaffirmer le principe suivant lequel la subvention, est le mode privilégié de financement des projets associatifs.

Par cette démarche, la Région opère ici un travail interne - et de fond - pour identifier les leviers possibles au sein des différents services pour revaloriser la relation partenariale de la collectivité.

Privilégier les conventions pluriannuelles

d'objectifs



Dans une dynamique similaire, il est nécessaire de permettre aux associations de pouvoir se projeter au-delà d'une seule subvention annuelle. Lorsque la Région finance, de manière récurrente, une même association pour un même projet, il est proposé de privilégier l'usage d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Cela renforcera, en outre, le pilotage des actions subventionnées.

La Région s'engage ici dans un travail d'identification interne et de correction de certaines habitudes, afin de progresser dans son partenariat avec les associations.

Ambition 3

Promouvoir l'engagement bénévole au service de l'innovation et des projets associatifs

Le bénévolat est le socle de l'action associative : sans bénévoles, pas d'associations. Dans un contexte où les modes d'engagement évoluent, il est nécessaire de soutenir les bénévoles dans les associations – au-delà des seules associations employeuses – pour qu'elles continuent d'innover et de déployer des projets au service des habitantes et des habitants.

Aide au service civique

Le dispositif régional d'appui au service civique, lancé en 2018, permet de soutenir cette forme d'engagement en ciblant des offres spécifiques : HandiCivique (pour les jeunes en situation de handicap), Cinéma et citoyenneté, Service civique écologique et Service civique Formation (pour les jeunes décrocheurs). Même si les projets mis en œuvre peuvent évoluer en fonction des besoins identifiés, il est important de soutenir les acteurs régionaux engagés dans le déploiement du service civique.

Aide à la formation des bénévoles



La Région s'est engagée dès 2016 dans le soutien aux actions de formation des bénévoles aux côtés de l'Etat. En 2026, un nouveau dispositif sera mis en place pour aider les structures associatives labélisées Guid'Asso à renforcer leur offre de formation.

Aides aux projets

A travers les différentes aides aux projets, la Région propose un soutien financier certes modeste, mais déterminant. Ces projets concourent au vivre-ensemble et permettent aux associations d'engager des actions innovantes ou émergentes. Ils concourent à favoriser l'entrée des jeunes scolarisés dans la vie associative.

Promouvoir le mécénat de compétences



Le mécénat est trop souvent perçu comme uniquement financier, lorsqu'un particulier ou une entreprise contribue, de manière désintéressée, à un projet associatif. Le mécénat de compétences consiste, quant à lui, à mettre des salariés à disposition des associations sur des missions d'expertise (comptabilité, juridique, développement, communication). Cette forme de mécénat gagnerait à être valorisée à travers des actions visant à mettre en relation associations et entreprises. La Région, compétente en matière de développement économique, a toute légitimité pour promouvoir auprès du monde entrepreneurial la plus-value d'une coopération avec le monde associatif.

Valoriser le bénévolat dans les projets des associations

Essentiel, le bénévolat n'est cependant pas valorisé suffisamment dans les projets des associations. Des projets sont soutenus par la Région, notamment pour des politiques d'accompagnement territorial.

Des outils de comptabilisation existent et peuvent être valorisés, à l'instar de Bénévalibre, développé en 2018 avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'enjeu est de favoriser, dans les années à venir, le déploiement de cette application et ses usages.

Ambition 4

Intégrer le rôle transversal des associations dans les politiques régionales

Les associations interviennent dans de nombreux secteurs de l'action publique régionale. Les enjeux du monde associatif sont donc partagés par un grand nombre d'élus et de services. Pour autant, on peut parfois constater une méconnaissance de la situation des associations ou mêmes des préjugés sur ce qu'est une association ou un projet associatif. La relation entre la Région et les associations est donc un champ d'expertise qui doit être développé.

Acculturer agents et élus au fait associatif

Les associations sont attentives à créer ou conserver lien de qualité avec les élus et les services. En parallèle, la réalité associative est parfois méconnue des interlocuteurs régionaux. Il sera proposé aux agents et élus d'avoir accès à des formations de sensibilisation aux fait associatif, en s'appuyant notamment sur les ressources proposées par les associations. De même, l'identification, dans les directions et services concernés, de référents Vie associative, peut améliorer le partage d'informations et les échanges de pratiques.

Renforcer l'observation et l'évaluation des politiques régionales de soutien au monde associatif

L'impact des politiques régionales auprès des associations gagne à être mieux identifié et valorisé. En cohérence avec la mission d'observation de la vie associative coordonnée par le Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté, la Région peut y contribuer en renforçant les outils de pilotage et d'évaluation des dispositifs internes orientés vers les associations.

Intégrer la Région dans les réseaux nationaux

La Région Bourgogne-Franche-Comté est la seule à avoir formulé de manière aussi claire une politique en direction des associations dans leur diversité et de manière transversale. L'enquête nationale menée par le Mouvement associatif en 2025 indiquait que la qualité du dialogue avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté était jugé satisfaisant ou très satisfaisant pour 82 % des associations, un chiffre très largement au-dessus de la moyenne. Il s'agit donc de valoriser la qualité des relations entre le monde associatif et la Région dans les réseaux (Régions de France et RTES notamment).

Etudier la pertinence d'une labélisation Guid'Asso

Plusieurs services et directions assurent de facto un accompagnement aux associations intervenant dans les secteurs dont ils ont la charge. Dans l'optique de valoriser cette intervention et de mieux l'identifier auprès des partenaires, l'opportunité d'une démarche de labélisation Guid'Asso pourra être mise en chantier, soit pour la collectivité dans son ensemble, soit pour quelques services, reconnus pour leur expertise sectorielle.

Mettre en place une stratégie de communication orientée vers les associations

Dès lors que les associations sont identifiées comme une catégorie spécifique d'utilisateurs de la Région, les services en charge de la communication et du numérique se mobilisent pour adapter l'accessibilité de la Région aux associations, via une stratégie de communication spécialement orientée vers elles (site institutionnel, publications, brochures, réseaux sociaux notamment).

Ambition 5

Simplifier les procédures et les démarches des associations en rendant l'administration plus agile

Une des principales revendications des associations consultées en 2025 (enquête de satisfaction ou journée du 12 mars 2025) consiste à simplifier les procédures, les documents, les outils ou à les rendre plus compréhensibles.

Appliquer le principe 'Dites-le nous une fois'

Ce principe, posé initialement par l'Etat, n'est pas appliqué en totalité à la Région. Si de gros progrès ont été effectués en lien avec la dématérialisation, il reste encore des situations où les associations doivent transmettre plusieurs fois, à plusieurs services, des informations identiques.

Rendre plus explicite et plus accessible la communication officielle (courriers, notifications)

La correspondance que la Région entretient avec les associations, si elle est régie par le Code des relations entre le public et l'administration, prend parfois des tournures jargonneuses. Il sera proposé de réfléchir, de manière globale, à la manière de s'adresser aux associations et à leurs responsables dans les courriers officiels. Cela suppose en particulier de communiquer de manière plus explicite sur les délais d'instruction et de paiement des subventions.

Simplifier les dossiers de demande de subvention

Tout en respectant le cadre réglementaire en vigueur, le parcours de demande de subvention peut parfois être simplifié : allègement ou désignation plus compréhensible des pièces demandées, formulaires adaptés aux projets des associations.

Simplifier et harmoniser les procédures de paiement des subventions

Les procédures de paiement des subventions sont parfois complexifiées par l'empilement de règles, non harmonisées d'un dispositif à l'autre (délais, formalités, justificatifs). Le cadre réglementaire permet pourtant d'introduire des procédures adaptées pour les subventions de faible montant. Les bonnes pratiques en vigueur pourraient être ainsi mieux diffusées au sein des services, les retours d'expérience des associations pourraient être davantage pris en compte, et le cas échéant, les règlements seraient adaptés en conséquence.

Interfacer les outils Région avec les systèmes nationaux

Les procédures utilisées par les services régionaux ont été largement dématérialisées. En lien avec la consolidation de l'offre numérique de l'Etat (Data.Subventions, annuaire des entreprises, etc.), il apparaît utile et réaliste d'interconnecter à court terme les outils numériques de la Région avec les bases de données existantes.

Où en est-on ?

Ambitions	Actions	On le fait déjà, continuons !	On a commencé, accélérons !	On va le faire
Soutenir les réseaux associatifs au service de la démocratie	Charte d'engagements réciproques			
	Partenariat avec le Mouvement Associatif			
	Soutien aux têtes de réseaux de l'éducation populaire			
	Conférence régionale de la vie associative			
	Réseau Guid'Asso			
Développer l'emploi et consolider les modèles socio-économiques des associations	Aide à l'emploi associatif			
	Dispositifs locaux d'accompagnement			
	Cellule de veille associative et ESS			
	Soutenir la subvention comme mode privilégié de financement			
	Privilégier les conventions pluriannuelles d'objectifs			
Promouvoir l'engagement bénévole au service de l'innovation et des projets associatifs	Aide au service civique			
	Aide à la formation des bénévoles			
	Aides aux projets			
	Promouvoir le mécénat de compétences			
	Valoriser le bénévolat dans les projets des associations			
Intégrer le rôle transversal des associations dans les politiques régionales	Acculturer agents et élus au fait associatif			
	Renforcer l'observation et l'évaluation des politiques régionales de soutien au monde associatif			
	Intégrer la Région dans les réseaux nationaux			
	Etudier la pertinence d'une labélisation Guid'Asso			
	Mettre en place une stratégie de communication orientée vers les associations			
Simplifier les procédures et les démarches des associations en rendant l'administration plus agile	Appliquer le principe « Dites-le nous une fois »			
	Rendre plus explicite et plus accessible la communication officielle (courriers, notifications)			
	Simplifier les dossiers de demande de subvention			
	Simplifier et harmoniser les procédures de paiement des subventions			
	Interfacer les outils Région avec les systèmes nationaux			

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**